



LIFE 13 NAT/FR/000506 « Préservation de *Margaritifera margaritifera* et restauration de la continuité écologique de la Haute Dronne »

Le 8 mars 2016 – La Barde

Dressé par : Yves-Marie Le Guen

Objet : **COFIL Etude maitrise d'œuvre 8 ouvrages hydrauliques - BIOTEC**

Participants : Gaëlle Beaujon (DDT 24), Pascal Verdeyroux (EPIDOR), Marie-Laure Courivaud (AEAG), Denis Marchand (AEAG), David Naudon (LNE), Frédéric Ladeuil (ONEMA 24), Pierre Dumas (ONEMA 24), Francis Soulat (Président COFIL), Frédéric Dupuy (PnrPL), Charlie Pichon (PnrPL), Cédric Devillegier (PnrPL), Emmanuelle Jezequel (PnrPL), Yves-Marie Le Guen (PnrPL).

Biotec : Cécile Dauriat.

Excusés : Magalie Baudrimont (Université de Bordeaux), Hélène Durand (CR Aquitaine), Eric Lavie (CR Aquitaine), Yohann Fuentes (CR Limousin), Guy Lacan (DREAL Limousin), Guillaume Brard (DDT 87), Sébastien Régner (CD 24).

Introduction	<p>Présentation de l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retour sur la première tranche de travaux 2015 sur les 4 premiers sites. • Présentation des PRO pour 3 sites (le site n°5 -digue de Pagnac- sera traité ultérieurement). • Changement de site : le passage busé sur l'ancienne départementale du Manet (site n°6) est remplacé par l'effacement d'un seuil sur le Chantres. Ce changement de site est justifié par le faible gain écologique escompté 	PnrPL
--------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------

	<p>sur le site initial (buse de l'ancienne départementale du Manet) par rapport à l'investissement public, le propriétaire refusant la solution la plus ambitieuse consistant à supprimer complètement l'ouvrage et à rouvrir le fond du vallon et rendre fonctionnelle une ZH sur la partie amont.</p> <p>Remarque de l'ONEMA et de la DDT 24 sur l'existence d'un seul « sauvage » sur le Chantres en aval du seuil concerné par l'étude. Demande d'envoi d'un courrier d'information de la DDT au propriétaire concerné.</p>	ONEMA, DDT 24 PnrPL
Présentation BIOTEC	<p>Rappel de l'état d'avancement de la mission MOe. Retour sur la première tranche de travaux 2015. Rappel des objectifs pour l'année 2016 : lancement des travaux sur 3 sites à l'étiage.</p> <p>Site 3 : moulin des Peines Présentation du site, des enjeux, des objectifs. Premiers travaux de contournement du plan d'eau effectués par la propriétaire : le bras de contournement actuel n'offre pas toutes les garanties pour la continuité piscicole (problème d'attractivité, fortes contraintes érosives sur la partie aval liées au profil en long du bras, interception d'une ZH sur la partie médiane du bras). En plus de travailler sur la restauration de la continuité écologique sur les 2 passages busés à l'exutoire du plan d'eau, le Parc a demandé à BIOTEC de reprendre l'étude du bras de contournement pour en améliorer l'efficacité (reprise du tracé, rectification du profil en long, reprofilage des berges) avec l'accord préalable du propriétaire. Présentation du PRO, avec zoom sur le dimensionnement des ponts cadres pour remplacer les buses actuelles + nouveau profil en long du bras. Remarque : interventions annexes sur la partie aval du site avec l'effacement d'un micro-seuil résiduel en état de ruine + concertation avec les propriétaires riverains nécessaires pour des problématiques secondaires (ponceau bois et grillages en travers du lit).</p> <p>Dimensionnement des OH : gabarit adapté pour garantir des vitesses d'écoulement compatibles avec la montaison en période de migration. Simulation du comportement des OH sur 3 débits remarquables. Les simulations démontrent la franchissabilité des OH en toute période et avec des vitesses d'écoulement compatibles avec la migration piscicole.</p> <p>Aspects réglementaires : proposition d'un simple « porté à connaissance » à intégrer au dossier d'autorisation déjà déposé et validé. Dans ce cas, il est nécessaire que la propriétaire reste MOa des travaux (uniquement pour la partie bras de contournement). Voir avec la DDT 87.</p> <p>Site 9 : seuil du Chantres (nouveau site qui remplace la buse de l'ancienne départementale du Manet) Présentation du site, des enjeux, des objectifs. Le propriétaire ayant déjà donné son aval pour effacer l'OH, BIOTEC a donc étudié uniquement cette solution. Après effacement de l'OH, restauration du profil en long par apport de matériaux graveleux. Mesures compensatoires limitées étant donné la configuration du site (faibles remous solide et liquide + lit naturellement encaissé sur ce tronçon).</p> <p>Gestion des sédiments dans la retenue : Vu les conditions hydrologiques du Chantres à l'étiage, les travaux se feront à l'étiage, donc risque de départ de fines très limité voir quasi nul. A priori les matériaux sont assez hétérogènes et de bonne qualité (graviers, sable, cailloux fins) – peu de fines ou juste en couche superficielle.</p> <p>Rappel : Investissement initial prévu sur la buse de l'ancienne départementale du Manet estimé à 70 000 €.</p>	BIOTEC BIOTEC BIOTEC DDT 24 BIOTEC PnrPL BIOTEC BIOTEC PnrPL, BIOTEC BIOTEC

	<p>Le changement de site offre donc un meilleur gain économique en plus d'un meilleur gain écologique (après effacement du seuil, continuité écologique depuis la source jusqu'à la confluence, avec un plus un bon potentiel pour la fraie de la truite).</p> <p>Site 7 : ancienne carrière du Manet Présentation du site, des enjeux, des objectifs. L'OH est actuellement en train de s'effondrer dans le lit en aval. Evolution récente suite aux fortes pluies du début d'année (forte érosion en berge avec chute d'arbre, désolidarisation des buses aval avec l'ouvrage maçonné). Une rencontre a eu lieu sur site avec le maire et le propriétaire pour convenir de l'abattage préventif des quelques arbres menaçant directement la stabilité de tout le site (travaux d'abattage programmés dans les prochains jours et réalisés par la mairie). Le propriétaire du site souhaite vendre. Le Parc s'est rapproché du CD 24 pour étudier la possibilité d'une acquisition foncière au titre des ENS (4 ha sont concernés, dont une bonne partie en bord de cours d'eau).</p> <p>Ici, les travaux vont consister à « nettoyer » le site en retirant du lit les buses, les arbres et les blocs de pierre, afin de rétablir dans un premier temps la continuité hydraulique et sédimentaire. Après ces premiers travaux, BIOTEC évaluera la possibilité de rétablir (ou non) la continuité piscicole en tenant compte des caractéristiques naturelles du site : pente aval de 12% sur un chaos granitique.</p> <p>Coût élevé des travaux de nettoyage à cause des conditions d'accès (création d'une piste d'accès + manœuvre difficile des engins).</p> <p>Aspects réglementaires : soumis à simple déclà au titre de la rubrique 3150.</p>	<p>BIOTEC</p> <p>PnrPL</p> <p>PnrPL</p> <p>BIOTEC</p> <p>DDT 24</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Rendu des PRO-DCE début mai. Même méthodologie que pour la première tranche 2015 : BIOTEC transmettra les dossiers aux membres du COPIL pour avis sur les bases de ce qui a été présenté. Organisation d'un COTECH restreint (DDT, ONEMA) si besoin avant fin juin.</p> <p>Dépôt des DLE fin mai (1 dossier par site comme pour la tranche 2015). Bien préciser dans les DLE la nature et le volume des matériaux + les conditions d'accès pour le Manet + phasage des différents travaux.</p> <p>Consultation des entreprises entre mi-juin et mi-juillet, pour attribuer le marché mi-juillet.</p> <p>Lancement des travaux mi-septembre.</p>	<p>BIOTEC</p> <p>ONEMA, DDT 24</p> <p>BIOTEC</p>